



Les documents à conserver en élevage :

REGISTRE D'ÉLEVAGE

Sont recensés ici les documents d'ordre réglementaire. Ils vous seront utiles pour vous justifier de vos obligations réglementaires concernant votre troupeau et de la conditionnalité de la PAC. Dans le cadre de démarche qualité particulière (bio, label...) d'autres documents peuvent vous être demandés.

Le registre d'élevage est constitué de divers documents qui doivent **être conservés 5 ans**.

SOMMAIRE

1. Fiche signalétique de l'exploitation
2. Fiche encadrement zootechnique et sanitaire
3. Votre attitude face à un animal malade
4. Votre attitude lors de l'introduction de nouveaux animaux
5. Fiche pharmacie
6. Liste des boucles posées ou carnet d'agnelage
7. Tableau de rebouclage
8. Inventaire des ovins et des caprins
9. Recensement annuel
10. Document de circulation
11. Contrat de délégation et accusés de notification des mouvements
12. Bordereau d'enlèvement des cadavres ou bon de dépôt au caisson
13. Document de transhumance
14. Bilans et comptes rendus de visites
15. Ordonnances vétérinaires
16. Registre des aliments médicamenteux

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'EXPLOITATION

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Numéro d'exploitation :

N° SIRET (facultatif) : N° PACAGE (facultatif) :

Nom de l'exploitation ou de la société :

Nom des associés en cas de société :

Adresse de l'exploitation :

Code postal Commune

Tél Port Fax

Mail

DÉTENTEUR DES ANIMAUX

Numéro détenteur :

FR

Nom :

Adresse :

Indicatif de marquage ovin-caprin :

FR

Indicatif de marquage porcin :

FR FR

N° atelier ponduses (passant par un centre d'emballage)

FR

N° atelier ponduses (passant par la vente directe)

FR

PROPRIÉTAIRE(S) DES ANIMAUX (à ne renseigner que si le détenteur n'est pas le propriétaire)

Nom :

Adresse :

Espèces concernées :

Nom :

Adresse :

Espèces concernées :

PERSONNE (S) ASSURANT LA TENUE DU REGISTRE D'ÉLEVAGE

(à ne renseigner que si le détenteur est une personne morale ou si la tenue du registre est déléguée à un tiers)

Nom et fonction	Période concernée
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>



LIEUX DE DÉTENTION DES ANIMAUX :

Le document retenu doit illustrer ou recenser les bâtiments d'élevage et les parcelles dans lesquels les animaux séjournent régulièrement. Un croquis manuel peut suffire.

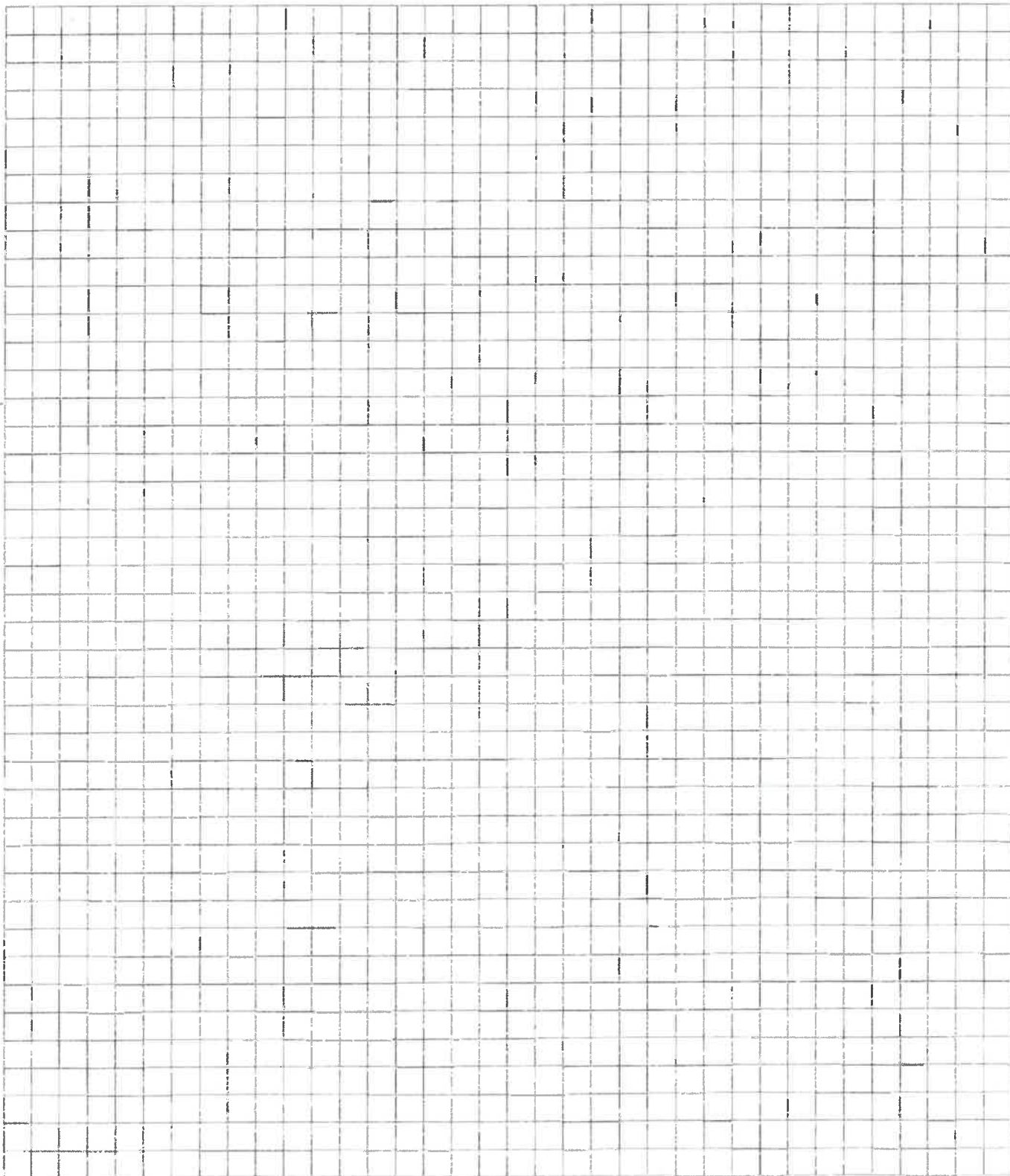
Documents de déclaration PAC

Plan cadastral

Autre document (croquis manuel, plan de masse, relevé GPS, etc...) :

PLAN D'EXPLOITATION :

A défaut d'autres documents, dessiner ci-dessous un plan schématique de l'exploitation en indiquant les bâtiments et les parcelles où séjournent habituellement les animaux (indiquer le nord).



FICHE ENCADREMENT ZOOTECNIQUE ET SANITAIRE

	Espèce 1 :	Espèce 2 :
Type de production :		
Lieux habituels et durée moyenne de détention :		
Vétérinaires traitants (assurant le suivi régulier des animaux)		
<p style="text-align: right;">Nom(s) :</p> <p style="text-align: right;">Coordonnées :</p>		
Vétérinaire sanitaire		
<p style="text-align: right;">Nom(s) :</p> <p style="text-align: right;">Coordonnées :</p>		
GDS (si adhésion)		
<p style="text-align: right;">Nom(s) :</p> <p style="text-align: right;">Coordonnées :</p>		
Organisation de producteurs si adhésion		
<p style="text-align: right;">Nom(s) :</p> <p style="text-align: right;">Coordonnées :</p>		
Structure chargée du suivi sanitaire d'élevage (PSE) si adhésion		
<p style="text-align: right;">Nom(s) :</p> <p style="text-align: right;">Coordonnées :</p>		



FICHE ENCADREMENT ZOOTECNIQUE ET SANITAIRE

	Espèce 3 :	Espèce 4 :
Type de production :		
Lieux habituels et durée moyenne de détention :		
Vétérinaires traitants (assurant le suivi régulier des animaux) Nom(s) : Coordonnées :		
Vétérinaire sanitaire Nom(s) : Coordonnées :		
GDS Nom(s) : Coordonnées :		
Organisation de producteurs si adhésion Nom(s) : Coordonnées :		
Structure chargée du suivi sanitaire d'élevage (PSE) si adhésion Nom(s) : Coordonnées :		



VOTRE ATTITUDE FACE A UN ANIMAL MALADE

Avant toute intervention ou avant de faire appel à votre vétérinaire vous devez examiner méthodiquement votre animal pour évaluer son état et, si possible, reconnaître sa maladie. Noter vos observations.

L'animal dans le troupeau : la vache suit-elle les autres ? se déplace-t-elle sans gêne ? Mange-t-elle normalement (foin, ensilage, concentrés) ?



L'examen général : posture, état du poil, état d'engraissement



L'examen détaillé

Inspecter la tête :
Les yeux, les naseaux (écoulements, propreté, couleur, odeur de l'haleine), le port des oreilles et la température à la base de celles-ci.



Avant tout : prendre la température*
Regarder la vulve : couleur de la muqueuse, écoulements
Palper la mamelle par derrière
Prendre de la bouse dans le rectum et en évaluer la couleur, la consistance, l'odeur, la présence de fibres non digérées...
Inspecter le flanc droit : le ventre doit être relâché, souple

Passer à gauche de l'animal :

Tirer quelques jets de lait de chaque quartier dans un récipient
Ecouter la panse en arrière des côtes, est-elle remplie ? Gonflée ?
Regarder la vache respirer*
Pincer le garrot : la vache doit creuser les reins sans douleur ni agitation

* Température rectale normale : 38° à 39° C pour une vache, 39,5 ° C pour un veau
Respiration : 18 à 20 mouvements par minute, amples, sans à coup
Panse : 1 à 2 mouvements par minute, crépitations permanentes

Consulter les documents : date du dernier vêlage, niveau de production, antécédents pathologiques, traitements récents.

Faire la synthèse de ses observations

Le cas est simple :
Le diagnostic paraît assuré,
la vache n'est pas en danger



J'interviens seul

Le cas est complexe :
J'ai un doute sur mon diagnostic ou sur
l'évaluation du cas



Je prends conseil auprès du vétérinaire

**Notez le nom de la vache sur le tableau sanitaire.
Si un traitement est réalisé, le noter sur le Registre des Traitements.**

VOTRE ATTITUDE LORS DE L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX ANIMAUX

L'introduction d'un animal étranger (achat, pension ou prêt) peut être l'occasion de **rentrer en même temps un problème sanitaire** pour le troupeau d'accueil. Des précautions sont indispensables pour limiter les risques. Néanmoins le « **risque zéro** » n'existe pas.

DANS TOUS LES CAS

- **ÉCHANGER** avec le vendeur

Le troupeau est-il sous appellation « indemne de brucellose ovine », quand ont été effectuées les dernières prophylaxies, les animaux ont-ils été déparasités et avec quel protocole, l'éleveur a-t-il connaissance de pathologies dans son troupeau ?

- **VÉRIFIER** avant le déchargement des animaux, l'identification et les documents d'accompagnement :

- Boucle électronique apposée à l'oreille gauche et d'une boucle conventionnelle apposée à l'oreille droite. (N° d'identification : FR + 11 chiffres)
- Document de circulation dûment rempli
- Concordance entre les boucles et le document.

TOUT ANIMAL NE RÉPONDANT PAS A CES CRITÈRES NE DOIT PAS RENTRER DANS L'ÉLEVAGE

- **ISOLER et OBSERVER** les animaux (15 jours MINIMUM) : diarrhée, pb respiratoire, boiterie, gales, myases...

- **FAIRE EFFECTUER (idéalement)** par le vétérinaire des examens d'achat sur les animaux introduits ou réintroduits (quel que soit l'âge).

EXAMENS A EFFECTUER :

- **Pour les maladies abortives** : fièvre Q, chlamydie, salmonellose et toxoplasmose. Pour se prémunir de ces maladies, le vendeur et l'acheteur vont signer un billet de garantie conventionnelle ovine. Des prises de sang sur un échantillon d'animaux par le vétérinaire est conseillé.
- **Pour le parasitisme interne**: Coproscopie réalisable sur **10 animaux minimum** (à envoyer au LVD)
- **Pour la gale** : En cas de doute : réaliser un traitement préventif (à voire avec le vétérinaire).

N'introduire les animaux dans le troupeau qu'après le retour des résultats

- Eventuellement, effectuer des **TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES** : traitement contre les strongles (pour les animaux en première année de pâture). Demander conseil au vétérinaire.
- Traiter les pathologies diagnostiquées avant l'introduction (cf plus haut)

D'une manière générale, dans l'acheminement des animaux, il faut privilégier les circuits courts (directement du vendeur à l'acheteur dans des remorques désinfectées) avec connaissance du troupeau d'origine et des garanties fournies par le vendeur.

Si vous réalisez un traitement notez le sur le Registre des Traitements

PHARMACIE

RECOMMANDATIONS GENERALES

STOCKAGE DES MEDICAMENTS

• Les médicaments doivent être stockés à l'abri de la chaleur, de la lumière et au sec : Rangez les dans un placard fermé ou dans un frigo. Ne les laissez pas à la portée des enfants.

La laiterie n'est pas un bon endroit (trop chaud l'été, trop humide) et trop proche du tank à lait....

Les vaccins se stockent impérativement entre 2 et 6°C donc dans un frigo en état de marche.

• Rangez les médicaments par famille pour les retrouver plus facilement.

Placez les flacons entamés devant les autres ; une fois ouverts, ils doivent être utilisés ou jetés au bout de 28j.

• Vérifiez les dates de péremption sur les emballages. Ces dates s'entendent dans de bonnes conditions de conservation. Un médicament périmé est inefficace, il peut parfois être toxique.

• Noter les numéros d'ordonnances sur les flacons et boîtes pour faciliter la traçabilité des médicaments.

PRECAUTIONS D'UTILISATION

• Utilisez le matériel et les moyens de contention adaptés à l'administration des médicaments *animal attaché correctement, gants lors de formule "pour on"...*

• Il y a des risques d'intoxication et d'allergie, en particulier pour les asthmatiques et les femmes enceintes (*prostaglandines, pénicilline*)

Se rincer abondamment en cas de projection accidentelle, en particulier dans les yeux.

• Attention à l'administration de certains médicaments « banaux » :

Administrer de la pénicilline à une vache allergique peut la tuer, envoyer du calcium buvable dans les poumons conduit au même résultat.

CONDITIONS D'UTILISATION

• Utilisez le BON MATERIEL et entretenez-le :

- Seringues et aiguilles : utilisez de préférence du matériel à usage unique ; pour un coût minime, vous aurez un confort d'utilisation incomparable et l'assurance d'une bonne hygiène.

- Pour les flacons entamés, nettoyez le bouchon avant de ponctionner (évitez de piquer à travers le bouchon couvert de poussières et de chiures de mouches !).

• Suivez les prescriptions indiquées sur l'ordonnance du vétérinaire ou sur la notice du médicament : Respectez la posologie (quantité à administrer), la durée des traitements, la voie d'administration.

• Respectez les délais d'attente (pour le lait mais aussi pour la viande). Ceux-ci s'entendent après la dernière administration du médicament et, quand il s'agit du lait, pour les 4 quartiers.

• Conservez toutes vos ordonnances (pendant cinq ans) et notez **TOUS** les traitements sur votre registre de traitement.



LE MATERIEL

1 - THERMOMETRE

Prendre la température doit être un réflexe devant tout animal malade.

2 - SERINGUE

Utilisez de préférence du matériel à usage unique.

Les seringues réutilisables doivent être nettoyées à l'eau chaude après chaque utilisation et rangées dans une boîte. Elles doivent être démontées et nettoyées régulièrement. Utilisez de l'huile de silicone pour les joints.

3 - AIGUILLES

Utilisez des aiguilles à usage unique, **qui ne servent qu'une fois !**

L'injection sera plus facile pour l'éleveur et moins douloureuse pour l'animal.

4 - PERFUSEUR

Indispensable pour les perfusions (calcium). A rincer soigneusement après chaque usage. Et à stocker à l'abri. Penser à en changer régulièrement.

5 - GANTS DE FOUILLE

Pour examiner une vache qui vèle.

6 - LACS DE VELAGE

Cordes en Nylon, de préférence plats. Ils ne servent qu'au vêlage !

Avant usage, les tremper dans une solution désinfectante ; après usage, les laver, les désinfecter, les sécher et les ranger.

7- RENETTES

Elles doivent être lavées, désinfectées et séchées (pour éviter la rouille) après usage, et rangées dans un endroit sec.

8 -TROCARD

Pour dégonfler les vaches météorisées.

9 - SONDE VEAU

Pour sonder et gaver les veaux qui ne veulent pas boire. La sonde est nettoyée et désinfectée après chaque utilisation.

10 - DE QUOI FAIRE DES PANSEMENTS

Compresses, bande, bande pied...

11 - UN NECESSAIRE DE CONTENTION

Mouchettes, Licols de différentes tailles adaptés aux différents âges.

Entraves confortables pour attacher les pattes, **Sangles pour soulever un pied ...**

12 – DE QUOI IDENTIFIER UNE VACHE EN TRAITEMENT

Bracelets, crayon marqueur, spray ...

Et bien sûr, un classeur ou une chemise pour ranger les ordonnances et le registre de traitement



LES INJECTIONS

Les voies d'administration

Voie **orale** = **per os** : par la bouche

Voie **parentérale** = qui passe par une voie autre qu'orale

Voie **IM** = intramusculaire

Voie **SC** = sous la peau

Voie **IV** = intraveineuse : la veine du cou (veine jugulaire), la veine mammaire

Ou, pour les quantités inférieures à 5 ml, la veine sous la queue.

Voie **pour on** = à verser sur la peau

1 ml = 1 millilitre = 1/1000 litre = 1 cc = 1 cm³

1 cuillère à café = 5 grammes = 5 ml

1 cuillère à soupe = 15 grammes = 15 ml

Hygiène générale : Lavez-vous les mains et respectez les règles générales d'hygiène (notamment pour les intraveineuses)

LES INJECTIONS INTRAMUSCULAIRES :

Lieu d'injection : muscles du cou, à une main en avant de l'épaule et une main sous le haut de l'encolure. A préférer à l'injection dans la cuisse.

Vérifiez toujours si l'aiguille n'est pas dans une veine (aspirez légèrement avant d'injecter).

LES INJECTION SOUS-CUTANÉES :

Lieu d'injection : en avant de l'épaule, ou dans le fanon pour les veaux

Prenez un pli de peau et introduisez l'aiguille dans le sens du pli de peau. Lorsque l'injection est bien effectuée, le produit est poussé sans résistance.

LES INJECTIONS INTRAVEINEUSES :

Pour une bonne réussite, il est indispensable d'assurer une **bonne contention** !

Pour effectuer des injections intraveineuses, on utilise la veine jugulaire (la veine du cou) ou la veine mammaire (respectez une hygiène stricte : nettoyer, désinfecter ; attention aux coups de pied) ou, pour des quantités inférieures à 5 ml, la veine de la queue.

Attachez l'animal, faites une compression de la veine avec le poing ou avec un garrot (une corde autour du cou), laissez gonfler la veine, introduisez l'aiguille. Quand l'aiguille est dans la veine, enlevez la compression et posez la seringue ou le perfuseur sur l'aiguille ; vérifiez si l'aiguille est encore dans la veine en aspirant du sang ou en baissant le perfuseur sous le niveau de l'aiguille (le sang doit couler dans le perfuseur) et injectez lentement le produit. Penser à vérifier la présence d'une prise d'air. Si l'animal bouge, vérifiez si vous êtes encore dans la veine.

Utilisez toujours des aiguilles neuves, des seringues et des perfuseurs neufs ou très propres.



LISTE DES BOUCLES POSÉES ou carnet d'agnelage

- Conservez ici les listes des repères livrés que vous avez reçues avec les boucles,
- Les dates de pose doivent être correctement complétées,
- Si vous préférez le **carnet d'agnelage** à cette liste, celui-ci doit comporter les numéros officiels des animaux et les dates de pose des boucles.

LISTE DES REPERES LIVRES

062

Nom
Adresse

N° de Cheptel:



N° de boucle	Site	Code barres	Date de pose 1ère oreille	Commande de la 2ème boucle le:	Date de pose 2ème oreille	Observations
FR 17028400001	2	[Barcode]				
FR 17028400002	2	[Barcode]				
FR 17028400003	2	[Barcode]				
FR 17028400004	2	[Barcode]				
FR 17028400005	2	[Barcode]				
FR 17028400006	2	[Barcode]				
FR 17028400007	2	[Barcode]				
FR 17028400008	2	[Barcode]				
FR 17028400009	2	[Barcode]				
FR 17028400010	2	[Barcode]				
FR 17028400011	2	[Barcode]				
FR 17028400012	2	[Barcode]				
FR 17028400013	2	[Barcode]				
FR 17028400014	2	[Barcode]				
FR 17028400015	2	[Barcode]				
FR 17028400016	2	[Barcode]				
FR 17028400017	2	[Barcode]				
FR 17028400018	2	[Barcode]				
FR 17028400019	2	[Barcode]				
FR 17028400020	2	[Barcode]				
FR 17028400021	2	[Barcode]				
FR 17028400022	2	[Barcode]				
FR 17028400023	2	[Barcode]				
FR 17028400024	2	[Barcode]				
FR 17028400025	2	[Barcode]				
FR 17028400026	2	[Barcode]				
FR 17028400027	2	[Barcode]				
FR 17028400028	2	[Barcode]				
FR 17028400029	2	[Barcode]				



TABLEAU DE REBOUCLAGE

- Conservez ici la liste des animaux ayant perdu un repère officiel, et indiquez la date de pose des repères provisoires rouges.
- Cette liste vous permettra de préparer la commande de rebouclage à l'identique.
- Vous pouvez réaliser votre propre tableau de rebouclage à partir du moment où l'ensemble des informations est enregistré.

TABLEAU DE REBOUCLAGE

Indice	NUMERO de la boucle perdue	TYPE E : électronique P : plastique	DATE pose boucle provisoire rouge	DATE commande boucle à l'identique	OBSERVATIONS
1		E/P	_____	_____	
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					



TABLEAU DE REBOUCLAGE

Indice	NUMERO de la boucle perdue	TYPE E : électronique P : plastique	DATE pose boucle provisoire rouge	DATE commande boucle à l'identique	OBSERVATIONS
1		E / P/...../...../...../.....	
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					



LE RECENSEMENT ANNUEL

→ Conservez ici une copie ou le double du formulaire de recensement annuel envoyé chaque année par l'EdER.

Vous avez un mois après réception pour retourner ce document.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Etablissement de l'Elevage Régional

RECENSEMENT DES OVINS ET DES CAPRINS

Année 20xx

Obligatoire à partir d'un animal, à renvoyer avant le xx/xx/xx

NOM
ADRESSE
CP COMMUNE

Tél : _____

N° exploitation : _____

Mon effectif caprin au 01 janvier 20XX est de :	Dans mon élevage caprin, il est né en 20X-1 :
Caprins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois : (Pour la production de lait et/ou de fromages) <input type="text"/>	Chevreaux lait: (vivants + morts) <input type="text"/>
Caprins viande, mohair ou de compagnie : (♂ + ♀) de plus de 6 mois <input type="text"/>	Chevreaux viande, mohair ou de compagnie : (vivants + morts) : <input type="text"/>

Je n'ai plus de caprins depuis le : ___/___/___ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier caprin)

Mon effectif ovin au 01 janvier 20XX est de :	Dans mon élevage ovin, il est né en 20X-1 :
Ovins viande, laine ou de compagnie : (♂ + ♀) de plus de 6 mois <input type="text"/>	Agneaux viande, laine ou de compagnie : (vivants + morts) <input type="text"/>
Ovins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois : (Pour la production de lait et/ou de fromages) <input type="text"/>	Agneaux lait: (vivants + morts) <input type="text"/>

Je n'ai plus d'ovins depuis le : ___/___/___ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier ovin)

Pour les exploitations ayant un atelier d'engraissement :

J'ai introduit, en 20X-1, sur mon exploitation chevreaux pour l'engraissement.
J'ai introduit, en 20X-1, sur mon exploitation agneaux pour l'engraissement.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à le ___/___/___

Signature :

Cette déclaration annuelle est obligatoire, elle sera demandée lors des contrôles effectués par l'administration, elle répond aux textes réglementaires régissant l'identification ovine et caprine :

- Règlement (CE) n° 21/2004 du Conseil du 17 décembre 2003 établissant un système d'identification et d'enregistrement des animaux des espèces ovine et caprine et modifiant le règlement (CE) n° 1762/2003 et les directives 609/66/CEE et 609/67/CEE.
- Arrêté du 19 décembre 2005 modifié, relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine

Cette déclaration permet de calculer le montant de votre CVO équarissage ainsi que le montant du forfait annuel élevage. Faute de recensement, c'est le forfait annuel le plus élevé qui vous sera facturé. Ce forfait ne pourra en aucun cas être modifié.

Exemplaire à conserver à l'adresse ci-dessus.
IDENPacs321



DOCUMENTS DE CIRCULATION

- Conservez ici tous vos **documents de circulation** par ordre chronologique,
- Vous devez conserver un exemplaire du document de circulation pour chaque lot entré et chaque lot sorti de votre exploitation.

Préciser l'indicatif de marquage pour le lot d'agneaux. Pour les reproducteurs et les réformes, le numéro complet de chaque animal doit être renseigné.

Document de circulation N° Folio : _____

FEUILLET A CONSERVER PAR LE DETENTEUR DE DEPART

Nom transporteur : _____ N° transporteur : _____ N° Véhicule : _____	
CHARGEMENT (Date et heure) : _____ camion vide <input type="checkbox"/>	DECHARGEMENT (Date et heure) : _____ camion vide <input type="checkbox"/>
Signature du transporteur : _____	

DEPART		ARRIVEE	
<input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> Centre Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché		<input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op Commercial <input type="checkbox"/> Centre Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/> Particulier	
N° Exploitation ou N° SIREN	_____	N° Exploitation ou N° Abattoir ou N° SIREN	_____
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom	_____	Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom	_____
Adresse exploitation Code Postal Commune	_____	Adresse exploitation Code Postal Commune	_____
	Agneaux/chevreaux de boucherie	Reproducteurs et réformes	
Nombre d'ovins	_____	_____	_____
Nombre de caprins	_____	_____	_____
			Nombre de morts transports

INFORMATIONS A COMPLETER OBLIGATOIREMENT :

AGNEAUX / CHEVREAUX DE BOUCHERIE : Indicateur(s) de marquage des animaux du lot et nombre d'animaux par indicatif

Indicatif de marquage	Nombre	Indicatif de marquage	Nombre	Indicatif de marquage	Nombre
_____	_____	_____	_____	_____	_____

REPRODUCTEURS ET REFORMES : Numéros individuels des animaux (indicatif de marquage + numéro d'ordre)

Numéro individuel	Numéro individuel	Numéro individuel	Numéro individuel

<p>Je soussigné, détenteur de départ, atteste que les informations sont exactes, et (cocher la mention utile) :</p> <p><input type="checkbox"/> Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.</p> <p><input type="checkbox"/> Informe que des animaux présentent un risque (saisir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Détenteur d'arrivée : j'atteste que les informations sont exactes.</p> <p>Signature : _____</p>
---	--

La signature est obligatoire, tout document non signé ne pourra être pris en compte.



LE CONTRAT DE DÉLÉGATION et LES ACCUSÉS DE NOTIFICATION des mouvements

→ Si vous déléguez la notification des mouvements d'animaux à votre groupement ou à un autre acteur de la filière, vous devez conserver ici votre **contrat de délégation** ainsi que les **accusés de notification** qui vous sont fournis par votre délégataire.



Les justificatifs des mouvements des animaux

Conservez ici, par ordre chronologique, les différents justificatifs des mouvements des animaux liés à vos documents de circulation :

- Bordereaux de pesée des animaux envoyés à l'abattoir
- Facture de vente des animaux vendus vifs
- Justificatifs de mise en pension
- Bordereaux d'enlèvement des cadavres
- Documents de transhumance

BORDEREAU D'ENLÈVEMENT DES CADAVRES OU BONS DE DÉPÔT AU CAISSON

- Conservez ici tous vos **bordereaux d'enlèvement** des cadavres si vous faites appel à l'équarrisseur ou vos **bons de dépôt au caisson** s'il en existe un sur votre secteur.
- Classez-les par ordre chronologique.

Ce document vous est fourni par l'équarrisseur lors de l'enlèvement du cadavre.

BORDEREAU D'ENLEVEMENT				DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT COMMERCIAL					
DEMANDEUR				Date d'enlèvement : 17/10/07					
Code APE :				Heure d'enlèvement :					
No Siret :				No de tournée : 389					
No d'exploitation : 04000000									
NOM : EXEMPLE				Immatriculation : DIVERS TRANSPORTS					
Adresse : ---				No d'expédition : 11140283					
Code postal : 04000				No Demande : 1637751					
Commune : DIGNE LES BAINS				No chargement : 36107					
Lieu d'enlev. :				Chauffeur :					
Tél :									
DESIGNATION	CODE	QTE	SEX	TYPE BAC	No IPG	PDS EST. TN	PESE	CAT	DEFAULT
BREBIS BOUC CHEVRE	04101						2		

(1- manque 1 boucle, 2- manquent 2 boucles, 3- manque passeport, 4- passeport non concordant)

AUCUN DUPLICATA DE CE DOCUMENT NE SERA DELIVRE

OBSERVATIONS

VISA CLIENT

VISA DU CHAUFFEUR

Toutes contestations seront jugées par le tribunal de
Néce en cas d'appel en garantie.
Les acceptations de règlement ne constituent pas une dérogation à cette clause attributive de juridiction.



DOCUMENTS DE TRANSHUMANCE

- Si vous déplacez vos animaux de manière saisonnière sur un pâturage Individuel ou collectif, vous devez remplir un document de transhumance.
- Une copie de ce document doit accompagner les animaux tout au long de la transhumance (transport et estive).
- Le gestionnaire des déclarations de transhumance est la DDPP dans les Alpes Maritimes, et la FRGDS PACA dans les autres départements de la région PACA.

les nouveaux transhumants doivent se faire connaître auprès de la FRGDS PACA ou de la DDPP 06

AUTORISATION DE TRANSHUMANCE OVINE/CAPRINE A DESTINATION D'UNE AUTRE REGION
à retourner complétée à la FRGDS PACA au plus tard 30 jours avant le départ
 Le mouvement des animaux est interdit en cas de restriction de mouvement prise conformément au code rural

Gestionnaire des déclarations de transhumance : **FRGDS PACA**
 570, avenue de la Libération
 04100 MANOSQUE
 Tél : 04 92 72 88 72
 Fax : 04 92 72 73 13
 Mail: transhumance@frgds-paca.org

Nom et adresse du déclarant : _____
 N° EDH : _____
 Téléphone : _____

Votre lieu de destination (un document par alpage)
 Département : _____ Commune : _____
 Nom de l'alpage : _____
 Responsable de l'alpage (inscrivez son nom, adresse, et téléphone) : _____
 Alpage sur pâturage collectif
 Alpage sur pâturage individuel

Vos animaux déplacés

Ovins de plus de 6 mois	_____
Ovins de moins de 6 mois	_____
Caprins de plus de 6 mois	_____
Caprins de moins de 6 mois	_____
Total	_____

Date approximative de départ : / /
 Date approximative de retour : / /

Transport des animaux assuré (si oui) et adresses : _____

Qualification du cheptel en Brucellose
 Par délégation du Directeur de _____
 officier vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre

Avis de la DD(CS)PP d'accueil
 ACCORD REFUS _____
 Signature : _____

Visa de la FRGDS PACA
 Je soussigné(e), certifié(e) vétérinaire, certifie que les renseignements fournis et fournis à l'appui de ce dossier sont exacts et conformes à la réglementation en vigueur.
 Date : / / Signature : _____

DECLARATION DE TRANSHUMANCE INTRAREGIONALE OVINE/CAPRINE REGION PACA
à retourner complétée à la FRGDS PACA au plus tard 30 jours avant le départ
 Le mouvement des animaux est interdit en cas de restriction de mouvement prise conformément au code rural

Gestionnaire des déclarations de transhumance : **FRGDS PACA**
 570, avenue de la Libération
 04100 MANOSQUE
 Tél : 04 92 72 88 72
 Fax : 04 92 72 73 13
 Mail: transhumance@frgds-paca.org

Nom et adresse du déclarant : _____
 N° EDH : _____
 Téléphone : _____

Votre lieu de destination (un document par alpage)
 Département : _____ Commune : _____
 Nom de l'alpage : _____
 Responsable de l'alpage (inscrivez son nom, adresse et téléphone) : _____
 Alpage sur pâturage collectif
 Alpage sur pâturage individuel

Vos animaux déplacés

Ovins de plus de 6 mois	_____
Ovins de moins de 6 mois	_____
Caprins de plus de 6 mois	_____
Caprins de moins de 6 mois	_____
Total	_____

Date approximative de départ : / /
 Date approximative de retour : / /

Transport des animaux assuré (si oui) et adresses : _____

Qualification du cheptel en Brucellose
 Par délégation du Directeur de _____
 officier vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre

Avis de la DD(CS)PP d'accueil
 ACCORD REFUS _____
 Signature : _____

Visa de la FRGDS PACA
 Je soussigné(e), certifié(e) vétérinaire, certifie que les renseignements fournis et fournis à l'appui de ce dossier sont exacts et conformes à la réglementation en vigueur.
 Date : / / Signature : _____

Vous avez déjà déclaré l'année précédente, c'est la FRGDS PACA ou la DDPP 06 qui vous envoie le formulaire le plus adapté à votre situation



BILANS ET COMPTES RENDUS DE VISITES

- A établir par les vétérinaires ou tout autre intervenant sur l'élevage,
- Conserver **les plans sanitaires d'élevage** ainsi que **les protocoles de soins**,
- Compléter avec tout autre bilan ou compte rendu de visite.

- En élevage bovin, ajouter **les comptes rendus des visites obligatoires**,
- Rajouter vos comptes rendus de **Contrôle Machine à traire** pour les producteurs de lait (obligatoire dans le cadre de la conditionnalité).



Les résultats d'analyses

Conservez ici, par ordre chronologique, les résultats d'analyses que vous avez demandées en vue d'établir un diagnostic ou d'apprécier la situation sanitaire des animaux de l'exploitation.

Conservez aussi vos résultats de prophylaxie et vos qualifications « indemne de brucellose ».

Conservez aussi vos comptes rendus suite aux échographies.

LES ORDONNANCES VÉTÉRINAIRES

→ Conservez ici, par ordre chronologique, **les ordonnances vétérinaires**, y compris celles des aliments médicamenteux.



BONS DE LIVRAISON ET ETIQUETTES

- Pour les médicaments sans ordonnances

Médicaments homéopathiques, huiles essentielles, bombes désinfectantes, bicarbonate, chlorure de magnésium, minéraux, vitamines...

- Les étiquettes d'aliments

Aliments complets, aliments médicamenteux, bons de livraisons ou factures des matières premières non produites sur l'exploitation

- Le registre des aliments médicamenteux

Obligatoire pour les aliments supplémentés en **antibiotique**, en **anticoccidien**, en facteur de croissance ou autre substance médicamenteuse

Documents spécifiques PORCINS / BOVINS

Elevages porcins :

Chaque détenteur est responsable de la mise en application du plan de biosécurité qu'il a défini après une analyse des risques. Ce document permet d'établir le plan de biosécurité de l'élevage et une analyse de risque proposée sous forme d'une grille d'audit. Le plan de biosécurité doit contenir a minima les éléments ci-dessous (Annexe I de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de suidés).

1. Le plan de circulation incluant la délimitation des 3 zones : publique, professionnelle et d'élevage et des aires de stationnement et les sens de circulation.
2. Le plan de gestion des flux (circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et des sous-produits animaux).
3. La liste tenue à jour des fournisseurs régulier de l'exploitation : aliment, reproducteurs, porcelets, semence, matériel avec leur fréquence de livraison
4. La liste tenue à jour des personnes travaillant dans l'exploitation et des intervenants réguliers en précisant leurs fonctions.
5. Le nom des vétérinaires (ou cabinets vétérinaires traitants et sanitaires)
6. Le plan de nettoyage-désinfection pour les différents secteurs de la zone d'élevage comprenant les protocoles, les produits désinfectants ainsi que les fréquences de nettoyage et de désinfection.
7. Le plan de gestion des sous-produits animaux et les mesures spécifiques de biosécurité prises par le personnel chargé de la manipulation des cadavres au sein de l'exploitation
8. Le plan de lutte contre les nuisibles
9. Le plan de protection vis-à-vis des sangliers pour les exploitations avec passage extérieur entre les bâtiments, ou en bâtiment semi ouvert ou plein-air
10. Le cahier d'émargement avec l'ensemble des intervenants extérieurs indiquant date et objet de l'intervention.
11. La traçabilité des flux d'animaux à l'intérieur de l'exploitation (déclarations de mise en place, enregistrements de l'origine et de la destination).
12. Le nom du référent en charge de la biosécurité et les attestations de formation à la biosécurité aux bonnes pratiques d'hygiène (attestations de suivi). Délai application
13. Le plan de biosécurité signé par l'ensemble des personnels permanents et temporaires

Si vous souhaitez une version complète de ce plan, veuillez en faire la demande à : apenp.sudest@gmail.com

Elevages Bovins :

Conservez ici vos résultats d'analyses liées au dépistage de la BVD et de l'IBR